



**HAL**  
open science

# Des labels aires protégées entre rejets et appropriation par les élus locaux : le cas des labels géoparc, réserve de biosphère et parc naturel régional en Luberon

Alizée Bertetto, Anne Cadoret

## ► To cite this version:

Alizée Bertetto, Anne Cadoret. Des labels aires protégées entre rejets et appropriation par les élus locaux : le cas des labels géoparc, réserve de biosphère et parc naturel régional en Luberon. Marque et Territoire. Dispositifs, stratégies et enjeux, Presses universitaires de Nancy, 2023. hal-04484123

**HAL Id: hal-04484123**

**<https://amu.hal.science/hal-04484123>**

Submitted on 12 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Alizée Bertetto, étudiante de Master 2 de géographie aménagement, Aix-Marseille Université,  
CNRS, TELEMME UMR 7303, 13094, Aix-en-Provence, France,

[alizee.bertetto\[at\]etu.univ-amu.fr](mailto:alizee.bertetto[at]etu.univ-amu.fr)

Anne Cadoret, Maître de Conférences en Géographie-Aménagement, Aix Marseille  
Université, CNRS, TELEMME UMR 7303, 13094, Aix-en-Provence, France,

[anne.cadoret\[at\]univ-amu.fr](mailto:anne.cadoret[at]univ-amu.fr)

UMR CNRS TELEMME 7303

MMSH, 5 place de l'Horloge

13094 Aix-en-Provence Cedex 2

## **Des labels aires protégées entre rejets et appropriation par les élus locaux : le cas des labels géoparc, réserve de biosphère et parc naturel régional en Luberon**

### **Résumé**

Face à l'urgence environnementale, les espaces naturels labellisés sont de plus en plus sollicités dans le but de correspondre aux exigences de développement durable. Enjeu majeur pour la conservation de la biodiversité, mais aussi pour les territoires qui cherchent à protéger et à valoriser leurs patrimoines tant naturels que culturels au bénéfice d'un développement local, les labels deviennent des objets politiques. Cette contribution porte sur un territoire en particulier : le Luberon, espace bénéficiant de trois labels espaces protégés dont les périmètres sont quasi-identiques : un parc naturel régional, une réserve de biosphère, et un géoparc, faisant ainsi de cet espace un parfait exemple de la mise en marque du territoire à l'échelle nationale et internationale au travers de labels espaces naturels protégés. Le PNR du Luberon

est actuellement dans un processus de renouvellement de sa charte, accentuant les enjeux autour de l'appropriation de ses labels par la population et par les élus. Il nous a semblé pertinent de mener une étude en géographie sociale sur le regard que portent les élus sur ces trois labels. À partir d'une série d'entretiens semi-directifs auprès d'agents et d'élus locaux, il ressort que les apports de ces labels pour les territoires à l'échelle des communes sont pluriels, que leur maîtrise et leur appropriation par les élus restent fragiles, constituant des signaux d'alerte méritant l'attention des porteurs du renouvellement de la charte

**Mots clés :** Labels, labellisation, espaces protégés, Unesco, parc naturel régional, géoparc, réserve de biosphère, Luberon

**Protected area labels between rejection and appropriation by local elected officials: the case of the geopark, biosphere reserve and Regional Nature Park labels in Luberon**

### **Abstract**

In view of the environmental emergency, natural areas with a label are increasingly in demand in order to meet the requirements of sustainable development. Labels are an issue for biodiversity conservation but also for localities that wish to protect and enhance their natural and cultural heritage for the benefit of local development. Labels have become political objects. This contribution focuses on one area : The Luberon (France). This area has three protected area labels whose perimeters are almost identical : a Regional Natural Park, a biosphere reserve and a Geopark, making this area a perfect example of the branding of the territory on a national and international scale through protected natural area labels. The Luberon Regional natural park is currently in the process of renewing its Charter, highlighting the issues related to the appropriation of its labels by the inhabitants and by elected officials.

It seemed relevant to us to carry out a social geography study on how elected officials perceive these three labels. From a series of semi-structured interviews with agents and local elected officials, it emerged that the contributions of these labels for the territories is plural, that their appropriation by elected officials remains weak, constituting warning signals deserving the attention of the holders of the Charter renewal.

**Keywords :** Labels, labelling, protected areas, Unesco, Regional Natural Park, geopark, biosphere reserve

Face aux multiples pressions anthropiques (pollution, prélèvements intensifs de ressources naturelles, artificialisation, hyperfréquentation, etc.) jouant un rôle dans la perte de la biodiversité (Rapport IPBES, 2019), les instances internationales réaffirment la nécessité de créer des aires protégées, labellisées par des organisations telles que l'Unesco (les Réserves de biosphère, les géoparc) ou par les États, comme les Parcs Naturels Régionaux (PNR) en France. En effet, les études révèlent une régression plus lente des espèces au sein d'aires protégées terrestres que dans des espaces non protégés (Geldman *et al.*, 2013). Du fait de la reconnaissance et valorisation de leur biodiversité et des patrimoines qu'ils protègent, ils deviennent des espaces attractifs, et c'est d'ailleurs un des objectifs visés dans le cas des PNR. Faire reconnaître leurs spécificités culturelles (paysages, patrimoines, savoir-faire...) et la haute valeur écologique d'un territoire, invite à s'engager dans une démarche de labellisation afin d'obtenir protection et notoriété, inscrivant le processus dans une dynamique de marketing territorial. C'est le cas en Luberon, espace qui a retenu notre attention, car il présente la particularité, sur un périmètre quasi-identique, de regrouper trois labels d'espaces naturels protégés, faisant de cet espace un parfait exemple de la mise en marque du territoire à l'échelle nationale et internationale.

Le Luberon, composé d'un riche patrimoine naturel, architectural et paysager, est classé parc naturel régional depuis 1977. Il s'agit d'un label appartenant à l'État, marque collective, déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). En 1997, le PNR est intégré au réseau des réserves de biosphère, obtenant ainsi un label Unesco. Parce qu'il possède un héritage géologique d'importance internationale, le Luberon obtient également le label géoparc (en 2004) par le réseau mondial des géoparc, soutenu depuis 2015 par l'Unesco. Ces trois labels qualifient le Luberon comme un territoire présentant des caractéristiques patrimoniales exceptionnelles (naturelles, culturelles et immatérielles) à protéger et valoriser grâce à des initiatives partenariales, socio-économiques et éducatives conciliant

développement local (tourisme, agriculture, etc.) et objectifs de développement durable. À ce titre, ces labels doivent mettre en œuvre une politique de gestion concourant à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le PNR du Luberon, qui coordonne les actions de la réserve de biosphère et du géoparc, est actuellement dans un processus de renouvellement de sa charte et d'extension de son périmètre au nord, de façon à couvrir les communes qui ne sont pour l'instant couvertes que par le label réserve de biosphère. Il nous a semblé pertinent de mener une étude en géographie sociale sur le regard que portent les élus situés en Luberon et notamment les maires qui sont des acteurs territoriaux au cœur des stratégies locales : comment se saisissent-ils de ces labels ? Quels sont les apports pour les communes, quelles disparités spatiales observent-on, quels freins et conditions pour répondre aux enjeux du développement durable promu dans l'Agenda 2030 ?

Nous présenterons dans une première partie les éléments conceptuels, le contexte territorial et la démarche méthodologique adoptée pour développer dans un deuxième temps les apports de ces labels pour les élus puis dans un troisième temps les freins à leur appropriation. Dans une dernière partie, nous mettrons en discussion nos résultats en dégagant des points d'attention pouvant être utiles aux acteurs de la révision de la charte du PNR.

## **1. Référentiel théorique, contexte de l'étude et méthodologie**

Nous allons tout d'abord aborder les enjeux de la labellisation pour les espaces naturels. Nous présenterons ensuite les caractéristiques locales justifiant la présence de trois labels espaces protégés en Luberon. Enfin, nous exposerons la méthodologie mise en place afin de recueillir les informations nécessaires à notre enquête.

## **1.1 Labellisation et label : enjeux pour la reconnaissance des territoires de haute valeur écologique**

L'acquisition d'un statut *espace naturel protégé* correspond à une labellisation comprise ici comme un processus visant à faire reconnaître le caractère exceptionnel d'un espace. Il s'agit d'une démarche d'institutionnalisation formalisant des ambitions et des orientations pour un territoire. En France, les espaces protégés couvrent une partie non négligeable du territoire (plus de 34% (Laslaz *et al.*, 2020)). Le processus de labellisation vise à l'obtention d'un label, symbole d'un accord entre des acteurs d'un territoire pour la mise en œuvre d'actions, « un levier qui permet le passage [...] de l'idée au projet » (Filloz et Colomb, 2011). Dans le cadre des espaces naturels protégés, il peut être de type réglementaire (par ex. pour les parcs nationaux, réserves marines), foncier (terrains du Conservatoire du Littoral), ou contractuel (PNR, Natura 2000, etc.). Le label est ainsi un signe distinctif permettant de mettre en visibilité des territoires reconnus pour leur haute valeur environnementale qu'il est indispensable de conserver, une opportunité et un levier de développement pour ces territoires (Marcotte *et al.*, 2011).

Il s'agit d'un champ d'études bénéficiant de plusieurs travaux en géographie (Fournier, 2015), et plus particulièrement dans le domaine du tourisme, car depuis les années 1970, les processus de labellisation d'espaces fragiles s'accélèrent pour se prémunir des pressions touristiques ou pour garantir, par un tourisme durable, la protection et valorisation des espèces et habitats vulnérables (Marcotte *et al.*, 2011). La mise en marque de ces espaces a ainsi davantage été investiguée à partir d'une approche en géographie du tourisme. En effet, en géographie de la conservation, le terme label est utilisé, mais il est davantage question de classement des sites et le référentiel théorique portant sur la labellisation des espaces naturels protégés n'est à notre connaissance pas ou peu mobilisé.

Les espaces naturels labellisés deviennent un enjeu de démarcation, de distinction, et, dans un contexte de compétitivité des territoires, un enjeu pour les acteurs publics en recherche de reconnaissance ou de valorisation de l'image de leurs territoires, mais également un enjeu pour les opérateurs touristiques pour qui ces territoires sont avant tout des destinations touristiques (Pouliquen, 2015). Les gestionnaires et promoteurs des espaces naturels protégés doivent alors trouver un équilibre entre la signification du label et son utilisation pour la mise en œuvre d'actions répondant à des objectifs de développement durable, dont les critères d'évaluation se sont précisés en France suite à la diffusion de la feuille de route des ODD en 2019<sup>1</sup> (Degron, 2020).

Répondre aux exigences nationales et internationales tout en donnant du sens à l'échelle locale à ces labels et notamment à ceux qui ne les ont pas forcément portés à la base est un défi auquel sont confrontés les gestionnaires de ces espaces. Car l'existence de label « implique une démarche et un engagement de la part de ceux qui souhaitent s'y rallier : porteur d'une identité, le label définit et reconnaît ainsi les qualités d'une action, d'un produit, les distinguant par là-même d'un ensemble jugé commun » (Roux-Durand, 2012). Leur reconnaissance, légitimité et acceptation par les communautés locales n'est cependant jamais définitivement acquise (Depraz et Laslaz, 2014), interrogeant leur degré d'ancrage dans les territoires et la pérennité de l'engagement ou soutien à un label. En effet, l'acceptation sociale d'un dispositif d'action publique tel que les espaces naturels protégés, et donc du label associé, peut varier dans le temps et n'est pas identique selon les acteurs des territoires. Les travaux de Batel *et al.* (2013), Depraz, (2005 et 2016) ; Thomassin et David (2014) évoquent des niveaux différenciés entre la résignation, comme acceptation contrainte, le consentement, où l'engagement dans la démarche manque de conviction, l'adhésion, qui traduit une forme

---

<sup>1</sup> Les ODD définissent 17 priorités visant un développement soutenable dans le cadre de l'Agenda 2030, ils ont été adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 2015. En 2019, la France valide une « feuille de route » précisant les 6 enjeux prioritaires pour engager une dynamique de passage à l'action dans tous les domaines de la société pour atteindre les ODD ([www.agenda-2030.fr](http://www.agenda-2030.fr)).

plus volontaire de l'engagement, et le soutien et défense d'un label, niveau le plus élevé de l'acceptation sociale, pouvant être désigné par le terme d'appropriation sociale (Beuret et Cadoret, 2021).

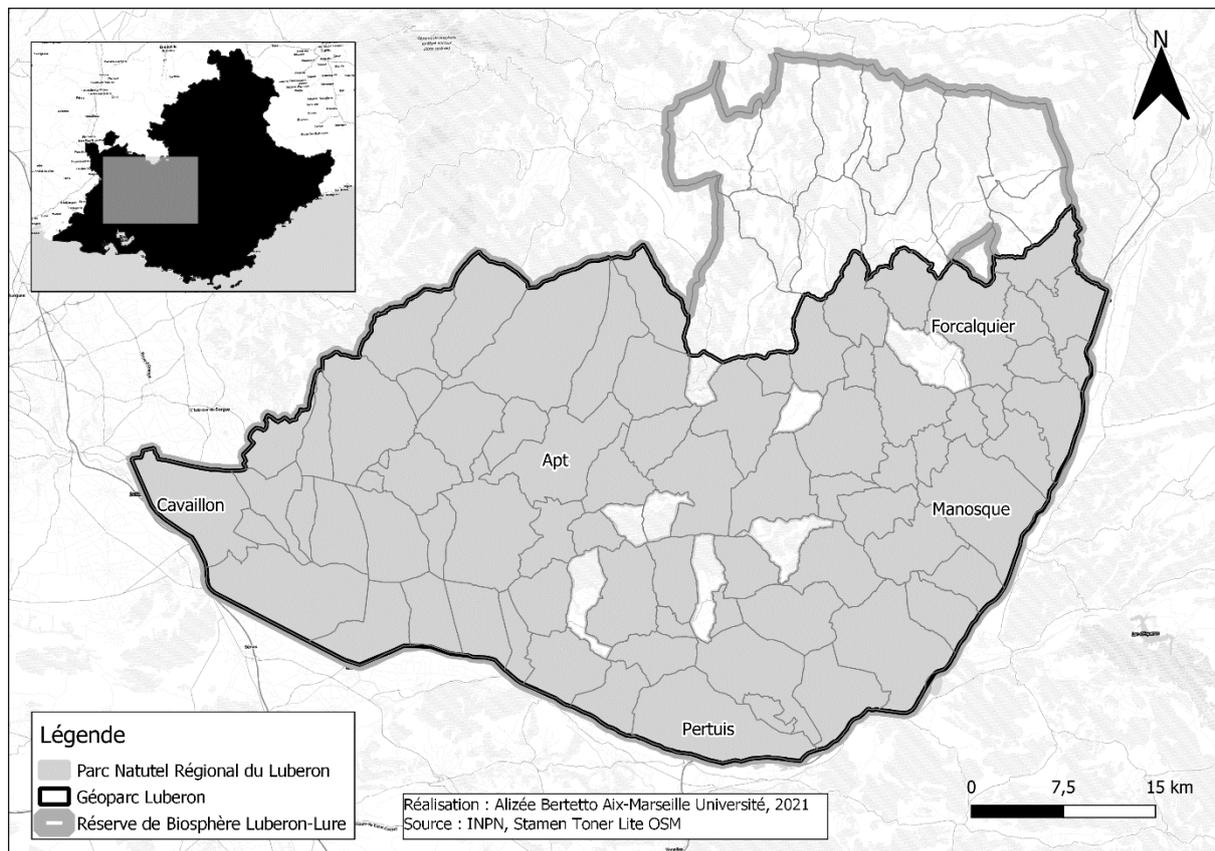
La révision des documents de référence des espaces naturels protégés (comme la charte pour les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux, ou le plan de gestion pour les parcs marins) est une phase permettant d'apprécier et d'évaluer la qualité du label et sa correspondance au « cahier des charges », pour employer une terminologie marketing. Elle permet de revenir sur les actions menées et de se questionner sur les représentations sociales qu'en ont les décideurs, entendues comme une structure cognitive regroupant un ensemble d'informations, de croyances, d'opinions et d'attitudes à propos d'un objet donné (Abric, 1994). Plus globalement, l'évaluation des documents-cadres est une opportunité pour réinterroger la signification du label espace naturel protégé, d'autant plus dans des espaces où les acteurs et les dynamiques partenariales ont fortement évolué, du fait d'un contexte de proximité de métropoles, de l'évolution des politiques publiques de conservation, des changements dans les configurations administratives et politiques régionales, d'une gentrification rurale, comme c'est le cas pour l'espace sur lequel nous focalisons notre attention (Hamel et Leborgne, 2016).

## **1.2 Le Luberon : espace naturel protégé triplement labellisé**

Au sens strict, le Luberon est un massif forestier et montagneux situé en Provence, entre les Alpes et la Méditerranée. Au sens large, il s'agit d'un espace qui s'étend de la Durance au sud, aux Monts-de-Vaucluse au nord, et d'ouest en est, des Alpilles aux Pré-Alpes. En 1977 est créé le parc naturel régional du Luberon. Il s'agit d'un label contractuel d'une durée de 12 ans, déjà renouvelé trois fois, visant à valoriser les patrimoines remarquables à haute valeur paysagère d'un territoire habité et les activités économiques tout en veillant à la protection de

l'environnement. La charte est le document de référence. Elle s'impose aux documents d'urbanisme et fixe les lignes directrices d'un projet de développement durable approuvé par les élus adhérents, mais n'impose pas de réglementation particulière. Le PNR du Luberon s'étend sur une surface de 185 000 hectares, répartis sur près de 77 communes (51 communes en Vaucluse et 26 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence). Sept communes situées au sein du périmètre d'étude n'ont pas souhaité s'engager (Carte 1) et ne participent pas aux actions menées par le parc.

Carte 1: Le périmètre du parc naturel régional du Luberon, géoparc et réserve de biosphère Luberon-Lure



En 1997, l'Unesco intègre le territoire du PNR du Luberon dans le réseau mondial des réserves de biosphère. Cette labellisation témoigne que le parc est un territoire à haute valeur environnementale et plus particulièrement par sa richesse en termes de biodiversité. En 2010,

la réserve de biosphère s'est étendue au-delà des limites du parc vers les communes du versant sud de la montagne de Lure, ce qui explique que 14 communes incluses dans le périmètre de la réserve de biosphère ne sont pas dans celui du parc (Carte 1). Sa proximité avec la montagne de Lure, la présence du massif du Luberon, le cours d'eau de la Durance qui crée une limite naturelle et crée également des zones humides de très grand intérêt, sans oublier ses nombreuses collines méditerranéennes, en font un territoire d'exception.

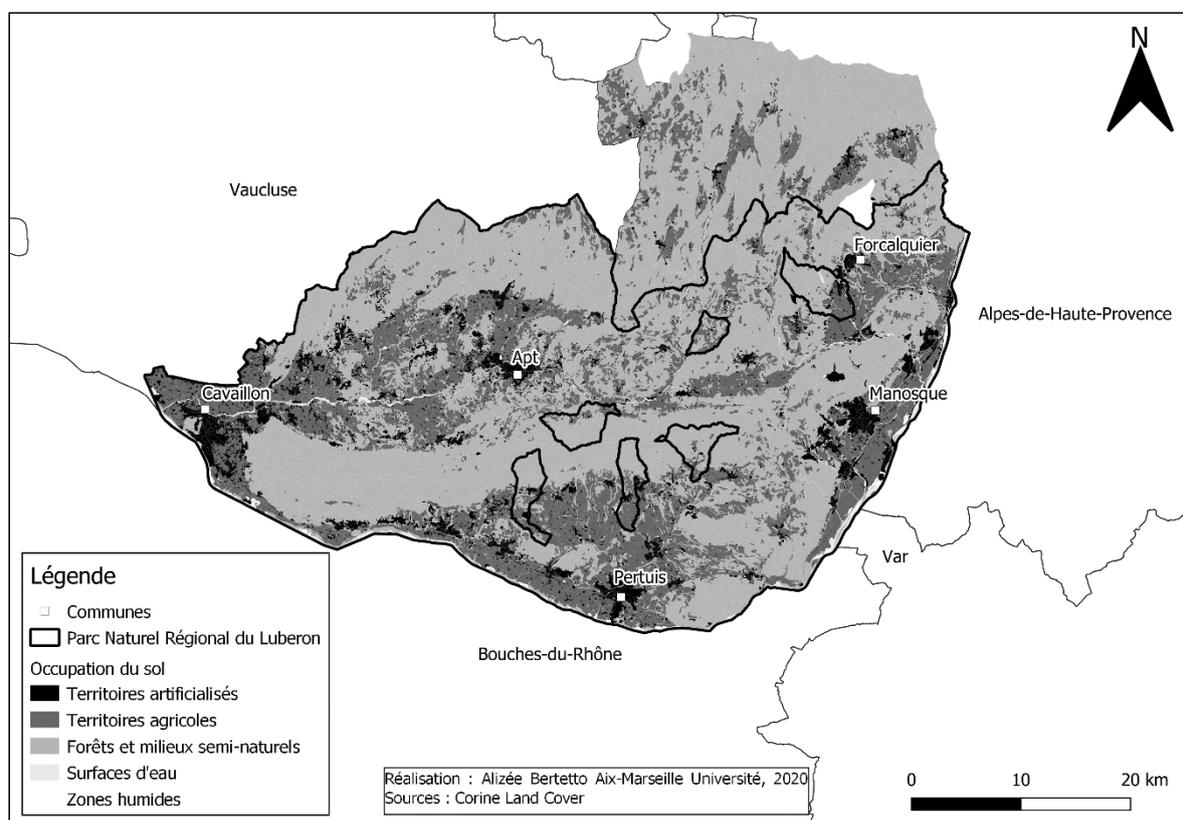
En 2004, le réseau mondial des géoparc labellise le PNR du Luberon, témoignant de l'engagement de ce territoire pour la valorisation et la protection du patrimoine géologique. Plus de 50 géosites et géomorphosites répartis sur l'ensemble du territoire ont été identifiés, dont le « Colorado Provençal », ancienne carrière d'ocre présentant des figures d'érosion spectaculaires. Le géoparc du Luberon couvre quant à lui tout le périmètre d'étude du PNR, y compris les communes non-signataires de la charte. Cette labellisation participe d'une mise scène de la nature tant pour faire prendre conscience des dynamiques et risques géologiques que pour activer un levier de développement économique local, basé sur la promotion de nouvelles activités de nature (Bétard *et al.*, 2017).

À ces trois principaux labels, deux internationaux et un national, s'ajoutent d'autres labels d'espaces protégés : Natura 2000, réserve géologique, etc. Mais c'est à ces trois principaux labels que nous portons notre attention, car ils couvrent une diversité d'espaces, tant naturel qu'urbain. Le PNR couvre un territoire principalement agricole (Carte 2), avec la présence de nombreux vignobles, et la production de vins labellisés (Appellation d'Origine Contrôlée, Indication Géographique Protégée). De nombreuses activités touristiques sont mises en place autour des produits, des paysages et de l'activité viticole, proposées par les offices de tourisme

et par les producteurs eux-mêmes. Des points de visite et de dégustation sont organisés dans les caves et valorisés dans les « bistrots de pays ». Des fêtes vigneronnes sont également organisées

afin de fêter les récoltes, à la fois ancrées dans la culture traditionnelle et les festivités musicales plus modernes. Sont présentes également les activités oléicole, maraichère et l'élevage, plus minoritaire, mais producteurs d'aménités paysagères et de produits « du terroir » faisant l'objet de labellisation. Les paysages agricoles et les activités qui le construisent, constitutifs d'un patrimoine à protéger, est néanmoins menacé. La charte du PNR rappelle que l'avancée de l'urbanisme sur les surfaces agricoles est un enjeu majeur et que les restructurations fortes de ce secteur (diminution du nombre de ses actifs, baisse des superficies cultivées...) imposent de mener des actions d'accompagnement pour maintenir une vitalité économique et sociale : c'est d'ailleurs l'objet de nombreuses initiatives

Carte 2: L'occupation du sol du territoire couvert par les trois labels espaces naturels protégés



concourant à l'ODD 2 (Bertetto, 2020).

De manière générale, les PNR s'implantent sur des territoires ruraux, mais couvrent aussi un territoire urbanisé (Carte n°2). Il s'agit par exemple des centres historiques, à haute valeur patrimoniale, mais également des zones pavillonnaires en zone périurbaine. Le parc naturel régional du Luberon est composé d'une multitude de communes dont les plus importantes en termes d'habitants sont celles de Cavaillon, Manosque, Pertuis et Apt. Les différentes agglomérations sont reliées les unes aux autres par des voies de communication qui permettent ainsi de circuler sur l'ensemble du territoire du parc. Mais la particularité de ce territoire est aussi d'être composé de nombreux villages tels que Ansouis, Gordes, Roussillon, Ménerbes et Lourmarin, labellisés « Plus beau village de France ». Cette labellisation fait l'objet d'une importante médiatisation constituant ainsi un moyen de communication favorisant l'attrait touristique. Le PNR est en effet un territoire touristique, il s'agit de l'activité économique la plus dynamique. D'après le PNR, le nombre de touristes est estimé à 1,6 million et le nombre d'excursionnistes à près de 6 millions par an. L'offre touristique est diversifiée et se tourne vers la culture et le sport. Des parcours à faire en vélos sont notamment proposés et permettent de découvrir le Luberon au travers d'une pratique sportive. De nombreux parcours sont possibles, et adaptables en fonction des paysages à découvrir, le niveau sportif des participants (des parcours à faire en famille, ou des parcours plus sportifs). La mise en réseau de partenaires locaux a permis de co-construire des sentiers touristiques (« les chemins du parc », également labellisés) centrés sur le patrimoine géologique et culturel permettant de lire l'histoire du territoire.

La situation géographique de ce parc, à proximité de grandes agglomérations, de territoires également reconnus et labellisés (Alpilles, Calanques, Verdon, etc.) en fait une destination touristique très prisée, et les différents labels y ont contribué.

### **1.3 Qu'en pensent les élus locaux ? Éléments méthodologiques de recueil d'informations**

Selon Filloz et Colomb (2011), le label « formalise la convergence d'intérêts et médiatise des valeurs mises en avant par ses initiateurs et ses adhérents ». Qu'en est-il en Luberon, territoire ayant fait l'objet de mutations fortes depuis sa première labellisation en 1977 ? Qu'en pensent les élus, au premier rang dans la gouvernance de ces territoires labellisés, car ayant le pouvoir de décision ? Existe-t-il un décalage entre la théorie (ce que sont censés apporter les labels) et la réalité à l'échelle locale (les représentations de ces labels et la façon dont ils sont mobilisés au niveau des communes) ? Afin d'apporter des éléments de réponses, nous avons procédé en deux étapes, la première porte sur analyse documentaire, à partir de l'étude des rapports annuels du PNR 2017 et 2018 permettant une identification des ODD mobilisés au travers des activités du PNR et du géoparc notamment ; la seconde concerne la réalisation d'entretiens semi-directifs principalement auprès d'élus locaux.

Une enquête par entretien semi-directif a été mise en place auprès de deux types d'acteurs. Dans un premier temps, des entretiens ont été réalisés auprès de chargés de missions géoparc et réserve de biosphère. Ces premiers entretiens visaient une meilleure compréhension de ces labels et de leur rôle auprès des élus locaux. Les grilles d'entretiens étaient orientées sur quatre principales thématiques à savoir :

- Thème 1 : La représentation des labels par les acteurs.
- Thème 2 : Les apports des labels.
- Thème 3 : Labels et objectifs de développement durable.
- Thème 4 : Les labels (ou les communes) et la révision de la Charte.

À la suite de ces premiers entretiens, une enquête a été menée auprès des élus locaux au sein des trois labels. Les thématiques abordées au travers des grilles d'entretien étaient similaires à

celles utilisées auprès des représentants des labels. Les thématiques visaient plusieurs objectifs :

- Connaitre le point de vue des personnes interviewées sur les connaissances de ces labels.
- Obtenir des informations sur les apports des labels pour les communes.
- Recueillir des informations concernant la connaissance par la personne interviewée de la mise en place ou non d'action en lien avec les objectifs de développement durable dans les communes.
- Connaitre le positionnement des élus concernant les labels dans le cadre de la révision du document de référence.

Après une entrevue préliminaire avec un agent du PNR et à la suite d'échanges par mails et par appels téléphoniques, des rencontres avec des chargés de mission géoparc et réserve de biosphère ont été organisées. Les entretiens se sont déroulés dans les locaux de la Maison du parc à Apt. Chaque entretien a duré plus d'une heure et a permis d'approfondir les connaissances sur ces deux labels et sur l'organisation du parc. Certains éléments de réponse ont servi afin de mieux formuler les questions posées auprès des élus locaux. Les entretiens se sont déroulés entre le mois de février et le mois de mars, avant les élections municipales de 2020. Ce choix a été déterminé pour plusieurs raisons dont les principales sont les suivantes : D'une part, car les élus ont l'expérience d'au moins une mandature et disposent ainsi d'un certain recul sur leurs missions et les motivations à créer, consolider ou s'abstenir d'engager certains partenariats ou actions pour leurs communes. D'autre part, et de façon plus pragmatique, l'expérience révèle que la réalisation d'interviews juste après les élections est particulièrement difficile.

Ne pouvant viser l'exhaustivité, nous avons réalisé un échantillonnage raisonné. Parmi les communes interrogées, des choix stratégiques ont été réalisés afin de sélectionner des communes suivant leurs dynamiques territoriales (caractéristiques démographiques et

économiques), leur répartition dans le territoire (appartenance à des intercommunalités différentes, communes au sud et au nord du massif du Luberon), mais aussi en fonction de leur appartenance ou non aux espaces labellisés, en adaptant les questions en fonction de ce dernier élément. Il a donc été fait le choix de prendre en compte les témoignages de communes se trouvant à l'intérieur du périmètre d'étude du géoparc et de la réserve de biosphère, mais également auprès de communes n'adhérant pas au parc naturel régional. Cela dans le but de connaître leur point de vue sur les différents labels, mais aussi sur la mise en place ou non d'action en lien avec le développement durable sans la présence du parc comme soutien. Les entretiens avec les élus se sont déroulés par téléphone à défaut de pouvoir se rendre sur place en raison de la pandémie de COVID-19. Les échanges téléphoniques ont été privilégiés par les personnes interrogées, car moins contraignants en termes de temps et d'organisation (test du matériel, connexion internet...). Chaque entretien a duré entre 20 minutes et une heure. Sur les 42 personnes contactées, nous avons obtenu 26 refus ou absence de réponse malgré de multiples relances. En totalité nous avons obtenu 16 entretiens qui ont permis de constituer un corpus riche en éléments de réponse (Bertetto, 2020).

Pour le traitement des entretiens, nous avons retenu, parmi les différents types d'analyses de discours, la méthode dite de « codage » visant à restructurer un discours selon des thématiques récurrentes a été retenu. D'après Allard-Poesi (2003), citant Grawitz (1996) : « Le codage consiste à découper les données (observation directe, discours, textes, images) en unités d'analyse, à définir les catégories qui vont les accueillir, puis à placer (ranger ou catégoriser) les unités dans ces catégories ». Cette méthode permet de faire apparaître des grandes thématiques pour traiter des résultats d'entretiens.

Notre analyse reste exploratoire, notamment car le nombre de personnes interviewées reste modeste, néanmoins, elle s'avère intéressante, car elle révèle des représentations différentes

de ces labels, et souligne des défaillances auxquelles il convient d'être attentifs dans le contexte de révision de la charte du PNR.

## **2. Les labels espaces naturels protégés : quels apports pour les territoires ?**

Trois principaux résultats ressortent dans notre analyse concernant l'apport des labels pour les territoires. Le premier est qu'il existe des disparités entre d'une part, ce qui ressort des entretiens auprès des chargés de mission à l'échelle du territoire global et les élus locaux, et d'autre part, entre des communes qui sont dans les trois périmètres labellisés (PNR, réserve de biosphère, géoparc) et celles qui ne sont que dans un ou deux. Nous aborderons cet aspect de façon transversale dans les paragraphes suivants. Ces derniers mettent l'accent sur deux autres résultats de notre analyse : nous remarquons que les labels sont des atouts pour les territoires, ils apportent des bénéfices et des plus-values qui rejoignent ce que l'on peut recenser dans la littérature. Contrebalançant ses aspects positifs, nous remarquons aussi une certaine indifférence ou manque d'intérêt pour ces labels, et nous notons que les labels sont parfois considérés comme des contraintes.

### **2.1. Les labels : des atouts indéniables pour les territoires**

Sans les hiérarchiser, notre analyse permet de mettre en évidence plusieurs apports significatifs des labels pour les territoires : préserver une qualité de vie, sauvegarder les patrimoines, mettre en valeur les ressources du territoire pour développer le tourisme, mener des actions de développement durable dans d'autres domaines que les loisirs, obtenir des financements, offrir un nouveau regard sur un espace déconsidéré, conduire une stratégie pour développer des synergies dans les territoires.

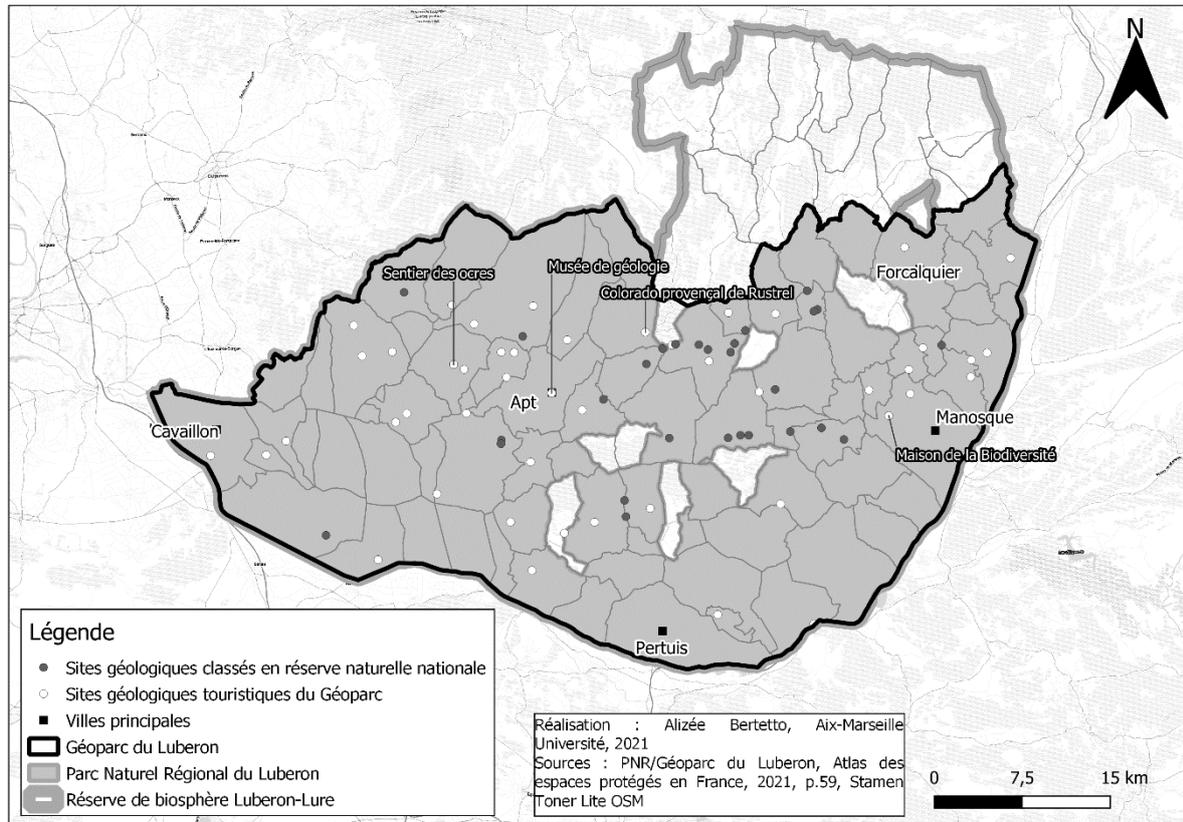
Les labels permettent de préserver une qualité de vie. Selon les élus interrogés, la notion de label semble être reconnue comme étant un gage de préservation environnementale, mais plus particulièrement d'une certaine qualité de vie : « Nous avons décidé de faire partie du PNRL afin de préserver la qualité de vie que nous avons sur la commune et gérer le tourisme » ((Extrait d'entretien n°2-5, février 2020) « ce sont des atouts touristiques, de qualité de vie du territoire » (Extrait d'entretien n°2-8, février 2020).

Les labels permettent de sauvegarder les patrimoines. Selon les élus de communes du PNR, le parc constitue un véritable atout « l'appartenance au PNRL est importante pour ce qui concerne la valorisation de notre patrimoine naturel et culturel, et surtout le respect de l'environnement. » (Extrait d'entretien n°2-1, février 2020). Les entretiens auprès des chargés de mission soulignent que le PNR est très souvent sollicité par les communes pour la restauration des patrimoines. Comme nous le montre Gigot (2020), les labels sont étroitement liés à la protection et à la sauvegarde du patrimoine. Cette reconnaissance permet de rendre attractif le territoire, captant des flux de visiteurs qui non seulement visitent un site, mais consomment à proximité (restauration, hôtellerie, etc.). La mise en valeur du patrimoine est un levier pour le développement d'activités locales -aussi bien pour les grandes communes que pour les plus petites-, et pour stimuler l'activité touristique.

Les labels permettent de mettre en valeur les ressources du territoire pour développer le tourisme. C'est le cas par exemple lors de la création de circuits touristiques à Cavaillon où des échanges entre offices du tourisme et agents du géoparc permettent de construire une offre touristique autour des connaissances géologiques du site : l'offre en tourisme à l'échelle locale se diversifie, elle bénéficie d'un accompagnement à une échelle supra-locale et peut se prévaloir de la reconnaissance d'un label international. Grâce à « un appui technique sur

certains sujets » (Extrait d'entretien auprès d'un chargé de mission, février 2020), les labels permettent également d'assurer la compétitivité d'un territoire en développant des stratégies d'attractivité touristique. Les projets de territoires se greffent aux labels, comme dans le cas des géosites localisés dans des espaces plus en marge du tourisme. Ils deviennent un tremplin pour activer ou réactiver des perspectives de valorisation d'une commune et se démarquer dans un contexte de concurrence entre les territoires (Duval et Gauchon, 2010). Par leur engagement et leur implication en faveur du développement durable, les labels géoparc et réserve de biosphère sont des territoires où les initiatives de tourisme durable sont fortement engagées. Leur rôle de protecteur et d'éducateur fait de ces labels de parfaits atouts afin de développer un « tourisme de façon raisonnée et respectueuse » (Extrait d'entretien n°2-1, février 2020), en faveur du développement local. L'enquête révèle que les labels géoparc et réserve de biosphère sont représentés comme des atouts pour la sauvegarde de la nature et la valorisation du patrimoine naturel et culturel d'un certain nombre de communes en particulier celles qui ont un géosite (Carte 3), et les communes qui ne sont que dans le périmètre de la réserve de biosphère. « Pour moi, c'est la valorisation du territoire » (...) « L'appartenance à ces labels permet de préserver un bien, un trésor, et ensuite pour le tourisme, sachant que nous sommes un territoire très touristique, forcément cela va être un atout. » (Extrait d'entretien n°2-1, février 2020).

Carte 3 : Les géosites en Luberon



Ces atouts sont tout particulièrement revendiqués par les élus des grandes communes qui pensent que des labels Unesco de renommées internationales sont importants pour le développement touristique de leur commune. En Luberon, des offres touristiques s'appuient sur les labels Unesco, qui ne sont pas des labels touristiques, mais sont supports à la construction de ressources touristiques (Prigent, 2013). Nous pouvons prendre l'exemple de la commune d'Apt où une élue particulièrement impliquée dans le PNR, valorisait, s'informait, entamait des démarches pour améliorer ses connaissances des labels, leurs actualités et sur les actions du PNR. Ces communes ont une forte volonté de communiquer sur le fait d'appartenir à des labels Unesco en plus d'appartenir à un PNR.

Les labels permettent la mise en place d'actions de développement durable dans d'autres domaines que le tourisme. Le PNR peut constituer un soutien non négligeable pour les élus locaux dans la mise en œuvre d'actions répondant au développement durable. Il met à disposition des communes des experts (en énergie, en biodiversité, en patrimoine) qui peuvent répondre aux questions « techniques » des élus, en dehors du tourisme. Pour illustrer ceci, nous prenons un exemple concret : le cas d'un élu qui souhaite faire des économies d'énergie dans sa commune, permettant ainsi de réduire son impact en termes d'énergie, mais aussi réduire les dépenses communales concernant l'éclairage public. Ce dernier n'a pas les connaissances suffisantes d'un point de vue technique, ou à des interrogations sur les démarches possibles. Étant adhérent au PNR il peut faire appel au parc concernant le programme SEDEL (Services d'Économies Durables En Luberon) qui est un programme mis à disposition des collectivités notamment afin de favoriser les économies d'énergie. Les petites communes n'ont pas d'équipe spécialisée sur les questions d'énergie. Cependant ces communes doivent faire face à des enjeux énergétiques avec des budgets limités. Ainsi, le parc et les communes qui bénéficient de ce programme s'engagent à travers une convention qui fixe les éléments techniques et financiers de l'intervention du conseil en énergie partagé (CEP). L'ADEME et la Région Sud sont les soutiens principaux au lancement de ce programme et ont co-financé le dispositif durant quatre ans. Selon le parc, au début 2020, 35 communes ainsi que la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse adhèrent au programme SEDEL-énergie. Le parc permet donc de faire la passerelle entre les élus et les professionnels qualifiés au travers de programmes entre autres « ce service nous aide à faire des économies d'énergie pour la commune » (Extrait d'entretien n°2-3, février 2020). Le SEDEL aide les élus dans leur prise de décision, mais également accompagne les communes adhérentes dans la création et la réalisation de projet tel que la construction de dossiers de subventions. Ce qui permet aux communes adhérentes d'acquérir une place stratégique lors

d'appels à projets. Lors de réunions thématiques, les élus et les techniciens peuvent débattre sur leurs réalisations, leurs objectifs, et les résultats obtenus. Ainsi, de nombreuses fiches retours d'expériences ont été réalisées afin de témoigner des actions mises en œuvre par les collectivités en collaboration avec le CEP.

Les labels permettent d'obtenir des financements. Le label est une opportunité pour accéder à des financements pour la restauration de bâtis ou la mise en défend de site biologique remarquable. Si l'on reprend l'exemple des économies d'énergie développé précédemment, un chargé de mission précise « [...] il y a certaines communes qui participent plus activement à des programmes comme le fameux programme « SEDEL » (Service énergétique durable en Luberon) qui met en œuvre l'ODD 7. Ils sont trois techniciens du parc et ils assistent les communes pour faire des économies d'énergie. C'est très concret, la commune adhère, elle paye le service en plus de sa cotisation au parc, mais elle a quelqu'un qui vient et qui l'aide à faire des économies substantielles d'électricité, isolation, réduire l'éclairage public, etc. Ce qui fait faire des économies énormes aux communes qui prennent le service. » (Extrait d'un entretien auprès d'un chargé de mission, février 2020). Plus généralement, un élu évoque le fait que : « le parc nous aide à trouver des financements, mais ce n'est pas toujours le cas » (Extrait d'entretien n°2-6, février 2020).

Les labels offrent un nouveau regard sur un espace déconsidéré. À l'origine, la labellisation PNR en Luberon visait à offrir des perspectives de développement local grâce à une diversification des activités au sein de territoires ruraux affectés par la déprise de l'agriculture. Le tourisme était considéré comme un levier pour valoriser le patrimoine, offrir des débouchés économiques et rendre attractif un espace en difficulté. Comme l'exposent les

rapports annuels du parc, les activités touristiques sont étroitement liées au développement et au maintien de l'économie locale (rapport annuel du PNR, 2019).

Les labels permettent de mener une stratégie pour développer des synergies dans les territoires. C'est le cas pour les économies d'énergie, exemple précédemment développé. En effet, le label est un outil pour engager ou consolider des partenariats (Filloz et Colomb 2011).

« C'est l'occasion d'une dynamique de projets de territoire associant des réseaux d'acteurs et créant une culture commune » (Lohez, 2015) tant au niveau local qu'au niveau international.

La mise en œuvre depuis 2016 de la marque « Valeurs Parc Naturel » pour valoriser les produits du terroir, les services et activités offerts sur le territoire en est un exemple, mais il en existe d'autres : le PNR soutient aussi des labels valorisant les dynamiques locales comme les AOC, le label Bistrot de Pays, etc. en tentant de mettre en cohérence les offres et marques, parfois difficiles à assurer, tant les labels se multiplient. L'accompagnement des porteurs d'initiatives de labels vise à concilier protection des patrimoines et développement économique, il s'agit d'un des enjeux auquel s'attèle les agents du PNR. L'objectif visé est identique à d'autres PNR, créer des partenariats pour « promouvoir la qualité d'un produit ou d'un service par la qualité d'un territoire, et vice-versa » (Caron, 2008, cité par Baron et Lajarge, 2015). Selon les élus, le fait d'appartenir au PNRL est un moyen de valoriser un patrimoine d'exception : « On a cette chance de faire partie du parc naturel régional. Notre commune est une commune urbaine habitée qui connaît une certaine attractivité touristique notamment. L'appartenance au PNR est importante pour ce qui concerne la valorisation de notre patrimoine naturel et culturel. Et surtout le respect de l'environnement » (Extrait d'entretien n°2-1, février 2020). Le parc apparaît pour certain le partenaire indispensable pour la mise en œuvre d'actions de projets de territoire « nous ne montons pas de projet sans le parc, ils sont notre soutien permanent » (Extrait d'entretien n°2-4, février 2020). Le rôle des labels internationaux apparaît beaucoup plus nuancé pour la mise place de projets de territoire

selon certains élus « nous ne montons que des projets avec le PNR » (Extrait d'entretien n°2-4, février 2020), les initiatives portant plus spécifiquement sur le géoparc et la réserve de biosphère dépendants davantage d'une dynamique top-down « les actions menées avec le géoparc viennent de l'initiative du géoparc, pas de notre initiative » (Extrait d'entretien n°2-3, février 2020) ; « cela passe par la communauté de commune. Ce n'est pas à l'initiative des communes, mais plutôt à l'initiative du parc » (Extrait d'entretien n°2-6, février 2020), soulevant parfois un certain manque d'intérêt, une méconnaissance pour ces labels ou un manque de légitimité à se saisir de ces labels.

## **2.2. Entre indifférence et représentation des labels comme une contrainte**

Les labels Unesco peuvent représenter des contraintes. Certains considèrent que ces labellisations leur ont été imposées. Le manque de connaissance de ces labels joue aussi un rôle non négligeable dans le processus d'appropriation de la part de ces derniers. En effet beaucoup d'entre eux ont des préjugés sur le rôle de ces labels et donc considèrent que ces derniers sont une contrainte pour leurs communes, sont limités par la présence de législations nationales ou européennes.

D'après les personnes interviewées, un grand nombre d'élus dans les municipalités n'ont pas connaissance d'appartenir à des labels Unesco en plus d'appartenir au PNR. De ce fait, les élus mènent leurs politiques locales sans tenir compte de la présence de ces labels, à l'exception des communes qui possèdent par exemple un géosite (ex : Roussillon, Rustrel...), qui vont être plus sensibles au label géoparc. En revanche, un certain nombre de communes (au nord et hors du PNR) ne sont labellisées que réserve de biosphère et vont avoir tendance à valoriser ce label qui se rapporte directement à la valeur en termes de biodiversité locale, constituant une plus-value pour ces communes. Ces dernières apportent beaucoup d'importance à leur patrimoine naturel, et on remarque un attachement particulier à la

montagne de Lure à laquelle elles s'identifient davantage par rapport au Luberon, qualifié comme étant trop « luxueux », « riche », « médiatisé » (extraits d'entretien, février 2020) par des élus de ces communes labellisées uniquement réserve de biosphère.

Selon des élus, appartenir à un géoparc et une réserve de biosphère, notamment dans les communes qui ne possèdent pas de géosites, ne change pas leur quotidien. Ils estiment que ces labels ne leur apportent rien : « Rien en particulier pour géoparc et réserve de biosphère. Ce n'est pas un plus pour nous » (Extrait d'entretien n°2-3 février 2020). Ils ne perçoivent pas les retombées (indirectes) sur leur commune, liées au tourisme par exemple. Selon les élus, leur rôle dans la commune est de gérer, de trouver des solutions pour répondre aux besoins des citoyens... En cela les labels n'apportent rien de plus puisqu'ils n'apportent pas une réponse concrète aux problématiques quotidiennement rencontrées. De ce fait les élus ne cherchent pas à se renseigner ni à connaître ces labels internationaux. Leurs politiques ne sont pas liées ni impactées par la présence de labels. La présence de plusieurs labels apporte plutôt « un flou », « une étiquette de plus » attachée à leur commune, voire peut contribuer à apporter des contraintes à travers le respect de certaines normes.

Pour les élus qui n'ont pas adhéré au PNR, ce label représente une contrainte : la complexité administrative et le volet financier de l'adhésion au PNR sont le plus souvent mentionnés, comme en témoigne l'extrait d'entretien suivant : « Je ne vois que des inconvénients à être dans le parc. Une superposition de contraintes qui s'ajoutent à celles que nous avons déjà dans l'administration. (...). Des coûts trop onéreux. » (Extrait d'entretien n°2-10, février 2020). Pourtant, un élu très investi dans le PNR précise que la cotisation est de l'ordre de 2€ par habitant. Selon ces élus, l'adhésion au parc ne leur apporterait rien : « Le fait de ne plus appartenir au parc n'a rien changé pour nous. » ; « c'est pas pour autant que l'on fait n'importe quoi sur le territoire de la commune. On n'était pas d'accord politiquement et donc nous n'avons pas changé notre manière de fonctionner du fait de ne plus être « PNR ». Et

concernant géoparc et réserve de biosphère, je ne vois pas de différence. » (Extrait d'entretien n°2-11, février 2020). Le PNR apparaît également comme une contrainte pour les élus adhérents à la charte. L'un d'eux évoque l'inadéquation d'orientations par rapport à ce que vivent au quotidien certaines catégories d'acteurs comme les agriculteurs « au niveau des traitements [phytosanitaires]. Il y a une différence entre les attentes des agriculteurs et ce que le parc veut mettre en place » (Extrait d'entretien n°2-6, février 2020).

Ainsi, on note que si certains sont convaincus que les labels permettent d'atteindre des objectifs de durabilité, certains le sont beaucoup moins, et sont persuadés de ne pas en avoir besoin pour mener des actions de développement durable. L'apport du label PNR est mieux identifié par les élus (positivement ou non), contrairement à ceux soutenus par l'Unesco. Les élus ne se saisissent que très peu de ces labels, et n'ont pas conscience des apports potentiels pour leur commune. Comment s'approprier (soutenir et défendre un label) si l'on ne le connaît pas ou insuffisamment ? Nous avons identifié des obstacles empêchant l'appropriation de ces labels par les élus.

### **3. Les freins à l'appropriation de ces labels par les élus**

Pour les politiques publiques de protection de l'environnement, les labels espaces protégés sont des leviers pour mener des actions de développement durable à l'échelle locale. Cependant, notre analyse révèle que les élus ont parfois des difficultés à se saisir des opportunités qu'ils offrent notamment parce que certains labels restent méconnus, qu'il existe des failles dans le processus de communication et que les labels semblent peu contribuer à atteindre les objectifs des mandats des maires. Il s'agit d'obstacles à l'intégration de ce que peuvent apporter les labels pour la gestion des territoires au quotidien.

### **3.1 La complexité à se saisir de la labellisation géoparc et réserve de biosphère**

À l'échelle locale, la connaissance des différents labels est hétérogène, ce qui peut nuire à une prise de décision éclairée. Le label PNR est connu des élus, notamment parce qu'il est plus ancien, mais surtout, car cette labellisation fait l'objet d'une charte avec adhésion volontaire et engageante et une participation financière. Ce n'est pas le cas pour le géoparc et la réserve de biosphère dont les initiatives sont portées, financées et menées par les agents du PNR :

« Lorsque nous sommes dans le PNR nous avons une cotisation à payer alors que géoparc et réserve de biosphère on ne nous demande pas notre avis si oui ou non nous entrons dans ces labels. La décision ne nous revient pas. » (Extrait d'entretien n°2-3, février 2020). Parce que les décisions prises par les membres du syndicat mixte le sont pour l'ensemble des actions, les élus sont censés être au courant des dynamiques portées dans le cadre du géoparc ou de la réserve de biosphère, mais dans la réalité, les distinctions ne sont pas évidentes à faire, et rendent confuse la visibilité des activités plus spécifiques à un des labels. On le remarque également dans d'autres situations, lorsque des labels sont enchevêtrés dans d'autres dispositifs comme dans le cas de sites Natura 2000 localisés au sein d'un espace protégé tel qu'un parc national ou un parc marin. Les auteurs ayant étudié la gouvernance des sites Natura 2000 en mer (Beuret et al., 2021) parlent de « gouvernance intégrée reléguée » « toujours caractérisée par une invisibilisation du dispositif Natura 2000 et de sa gouvernance. Elle ne nuit pas systématiquement aux actions de conservation, mais peut rendre difficile la création d'une dynamique d'acteurs ». De plus, a contrario des sites Natura 2000 nécessitant un document spécifique pour la mise en œuvre de ses objectifs (le DOCOB - Document d'objectifs), il n'existe pas de document de référence propre au géoparc ou à la réserve de biosphère en Luberon, ce qui rend d'autant plus complexe la mise en évidence de ces labels au sein de la gouvernance du PNR. Ainsi, les sujets et enjeux portant sur les labels

internationaux ne sont pas clairement identifiés comme tels pour les élus siégeant au syndicat mixte du parc naturel régional. Dans les rapports annuels du PNR décrivant les principales actions menées sur le territoire, les initiatives spécifiques aux labels internationaux restent également peu visibles (Bertetto, 2020). L'intégration des référentiels de développement durable prônés par les labels géoparc et réserve de biosphère dans les initiatives du quotidien à l'échelle locale reste ainsi limitée.

### **3.2. Un processus de communication défaillant sur les labels**

Notre analyse révèle des failles dans le processus de communication qui lie les élus et les responsables des labels à l'échelle intercommunale. Malgré la mise en place d'outils de communication tels que des formations spécifiques ou d'outils d'information comme les rubriques dédiées au géoparc par exemple sur le site Internet du parc naturel, nous constatons un déficit de communication entre les agents chargés de mission et les décideurs, c'est-à-dire les maires. La transmission d'informations concernant les labels ne semble pas s'opérer dans le cadre d'un dispositif pensé, construit, financé et suivi pour permettre l'engagement des élus et une conscientisation des enjeux liés aux labels. Cette défaillance ne permet pas aux élus locaux de s'approprier de façon satisfaisante les labels et de s'impliquer dans les territoires en s'y référant. Concernant la réserve de biosphère, la démarche liée à la communication est gérée par une seule personne (de formation ingénieure des eaux et forêts) qui nous précise lors d'un entretien que peu d'agents ont des missions propres à ce label, alors que les défis sont majeurs pour informer, sensibiliser, communiquer (auprès du grand public et des élus) et mettre en place les actions de conservation de la biodiversité. Le dispositif d'échange d'informations comprises et intégrées par les parties prenantes s'avère limité faute de moyens. Nos entretiens auprès des élus soulignent que peu d'entre eux connaissent ce label et ceux qui

le connaissent disent être faiblement renseignés sur ce dernier. La communication reste limitée et peine à éclairer sur les tenants et les aboutissants d'une réserve de biosphère.

Des forums sont cependant organisés, au travers desquels la réserve de biosphère est présentée et une démarche de sensibilisation aux ODD est organisée (répondre aux ODD faisant partie des exigences de ce label). Mais le dispositif de communication aux enjeux complexes reste insuffisant pour que les acteurs locaux s'engagent dans une dynamique *bottom-up*. Les élus restent en position passive, attendant qu'on les sollicite pour mener des actions portant plus spécifiquement sur les labels Unesco. Concernant le géoparc, un élu précise que : « *la commune n'est pas le moteur, c'est le parc* » (Extrait d'entretien n°2-3, février 2020).

À la question aux chargés de mission concernant la manière dont les élus ont connaissance des différents labels, et notamment du géoparc et de la réserve de biosphère, un chargé de mission répond : « Très mal, il y a trois communications séparées, une pour le géoparc avec des objectifs et des outils différents et des moyens différents aussi, c'est-à-dire que pour la réserve de biosphère on a fait une plaquette en 10 ans, alors que pour le parc il y a tout ce que je vous ai dit avant en termes de communication. Donc les labels et en tout cas la réserve de biosphère est peu connue. Par exemple on vient juste l'année dernière de poser des panneaux aux points d'entrée, des panneaux routiers, qui disent en dessous de « Parc du Luberon », « géoparc » et « réserve de biosphère ». Donc cela n'a été fait que l'année dernière. Je pense qu'il y a beaucoup d'élus qui ne savent pas qu'ils sont dans une réserve de biosphère. Et alors des habitants encore moins » (Extrait d'entretien auprès d'un chargé de mission, février 2020). L'affichage physique a été disposé à frontière des territoires couvert par ces labels, mais une fois ce périmètre dépassé, ces deux labels s'effacent devant l'affichage PNR : un élu précise « à l'entrée de la commune, nous avons des panneaux « PNR », mais il n'est pas spécifié « géoparc » ni « réserve de biosphère », mais je pense que c'est dû au fait que nous ne

sommes pas aux extrémités de ces deux labels. Nous sommes en plein cœur. » (Extrait d'entretien n°2-3, février 2020).

Ajouté à la défaillance d'un dispositif de communication visant l'appropriation des labels par les élus, la capacité de ces labels à financer des actions de développement durable et leur manque de moyen humain constitue un frein à leur reconnaissance à l'échelle des communes, et à l'élaboration de nouvelles actions. Le manque de proximité mine la capacité à mobiliser et créer des partenariats, et à stimuler les initiatives locales.

### **3.3. Un manque d'intérêt fragilisant l'appropriation des labels**

Globalement, le géoparc ou la réserve de biosphère souffrent d'une méconnaissance auprès des élus. Cela est différent pour le label PNR, qui fait partie de la vie démocratique des municipalités : l'existence de délégués du parc par commune qui siègent au syndicat mixte du PNR contribuent à renforcer les proximités. Les élus ont donc tous connaissance du PNR (même les élus n'ayant pas adhéré à la charte, régulièrement questionnés pour s'engager), mais ils ne maîtrisent pas forcément toutes ses missions et de son rôle. De plus, l'adhésion à la charte ne signifie pas pour autant être pro-actif dans la mise en œuvre de projets directement avec le parc. Certaines municipalités ne sollicitent pas le parc : les proximités restent faibles, l'appropriation du label PNR fragile à l'échelle des communes.

Les intercommunalités semblent jouer un rôle plus important à la fois dans la relation avec le PNR et dans la mise en œuvre d'initiatives de développement durable. Nous avons constaté que certaines municipalités préféraient mettre en place des actions de développement durable en collaboration avec leur intercommunalité plutôt qu'avec le parc. Pour certains élus, les réflexions sur le développement durable ont davantage d'échos à l'échelle intercommunale au vu des compétences de cette dernière. Un certain nombre d'élus considèrent que la mise en place de projet auprès de leur intercommunalité est une manière plus concrète de faire du

développement durable. « Le parc communique beaucoup en ce qui concerne le développement durable. Mais pour la mise en place d'actions concrètes, je me tourne plus vers mon agglomération qui est une collectivité, au moins c'est concret, on fait des budgets, on fait des choses, et au moins on peut dire que l'on y va ou que l'on n'y va pas. » ; « Je pense que cela va devenir une difficulté pour le parc la montée en puissance des intercommunalités qui ont beaucoup plus de compétences. » (Extrait d'entretien n°2-9, février 2020). Les intercommunalités ont des moyens financiers plus conséquents que ceux des communes ce qui constitue un avantage non négligeable pour mettre en place des projets et des actions sur les territoires. Un certain nombre d'élus considèrent que les intercommunalités leur enlèvent beaucoup de compétences et que les décisions ne leur appartiennent plus.

Au niveau de la réserve de biosphère comme du géoparc, le manque de financement semble constituer une autre limite, car il freine la mise en place d'action avec les acteurs des territoires, mais aussi la communication sur les activités déjà mises en place. Ce manque de visibilité dans les territoires (qui se double d'un manque de visibilité au sein de la gouvernance du parc) dessert l'appropriation de ces labels par les élus et par les habitants.

## **Conclusion**

Il ressort de notre analyse de nombreux points positifs émanant des labels espaces naturels protégés en Luberon pour les territoires. Nous n'avons pas cité l'ensemble des initiatives mises en place ni les toutes les actions mentionnées par les élus locaux (dans le domaine éducatif ou encore dans celui de l'alimentation), notre contribution visant davantage à mettre l'accent sur les représentations des élus quant à ces labels pour en dégager des pistes déductives pouvant être utiles aux acteurs du territoire se saisissant de la révision de la charte du PNR. Des approfondissements sont nécessaires pour éclairer davantage les enjeux de l'appropriation de ces labels. Malgré le nombre limité d'entretiens, nous avons pu observer

des différences entre le label national (PNR) et les labels internationaux (géoparc et réserve de biosphère), ces derniers souffrant d'un manque de visibilité tant dans la gouvernance du PNR que dans les actions concrètes dans les communes.

De ce fait, il serait intéressant d'accompagner les acteurs du territoire à renforcer leurs connaissances de ces labels, mais surtout d'approfondir le dispositif de communication organisant des interactions et constitutif d'un écosystème de parties-prenantes. Si des outils peuvent être mobilisés (formations organisées, élaboration de documents de références concernant spécifiquement les labels, une plus grande représentation des labels dans la charte du PNR, etc.), une véritable stratégie dans le domaine la communication s'avère indispensable, nécessitant la mobilisation des sciences de l'information et de la communication, dont le champ de recherche n'a pas été mobilisé dans cette enquête. Cela permettra d'éclairer les élus dans la prise de décision pour l'élaboration de projets répondant aux exigences induites par les labels tout en bénéficiant d'apports pour la protection de la biodiversité et le développement local.

En termes de disparités spatiales, nous avons noté un fort désintérêt des labels portant sur un territoire qui dépasse les espaces de proximité, où se développent des territorialités. Un territoire aussi vaste que le PNR et la réserve de biosphère permet difficilement de développer un sentiment d'appartenance, c'est-à-dire un processus d'identification d'un groupe à un espace (Guérin-Pace, 2006). De ce fait nous assistons à un rejet d'un parc étendu pour se concentrer sur un territoire où l'on se reconnaît. Lors de la dernière révision de la charte, une commune n'a pas souhaité se ré-engager : « on ne comprenait pas pourquoi le parc s'étendait comme il s'étend pour partir jusqu'à la montagne de Lure » (Extrait d'entretien n°2-11, février 2020). Nous pouvons également citer les élus des communes se trouvant à proximité de la montagne de Lure qui ont un fort sentiment d'appartenance à la montagne de Lure et qui ne se reconnaissent pas en Luberon. Ainsi, la prochaine extension du PNR qui compte

englober les communes qui se trouvent actuellement seulement couvertes par le label réserve de biosphère, est mal perçu par les locaux qui font une distinction entre appartenir au Luberon, et appartenir à la montagne de Lure. Dans la littérature, les labels permettent de valoriser ou (re)construire l'identité d'un territoire (Erwann et Thouément, 2007). C'est un des objectifs que visent les agents du PNR en tentant de créer ou recréer des connexions entre les richesses patrimoniales et les événements du territoire. Mais l'« esprit des lieux » semble plus facile à faire émerger à partir de projets de territoires de superficie plus réduite (telle qu'au niveau d'Opération Grand Site, comme c'est le cas pour le projet d'OGS du massif des Ogres du Luberon) qu'à l'échelle du PNR, plus vaste, où l'identité commune semble s'être délitée au fil des années (Hamel et Leborgne, 2016).

Il est également essentiel de souligner des disparités spatiales entre des communes plus mobilisées que d'autres en fonction des ressources dont elle dispose et qu'elle souhaite valoriser. Nous remarquons qu'un véritable fossé entre les communes qui arrivent à se saisir des opportunités créées par les différents labels (nous pouvons citer la possibilité de bénéficier de subventions européennes pour la mise en place de projets) et les communes qui ne parviennent pas à se saisir des avantages que peuvent apporter ces labels. Un certain nombre de freins ont été cités, auxquels nous pouvons ajouter l'engagement personnel et politique de l' élu (au sein du syndicat mixte du PNR ou au sein de sa commune pour le développement d'initiatives durables). Le PNR a en toute logique plus de facilités à faire émerger ou accompagner des communes où les élus sont convaincus du développement durable, et peinent parfois à travailler avec les communes où les élus restent sceptiques. Un des risques serait qu'à terme, les agents finissent par ne travailler qu'avec les communes dont les élus sont sensibles à leurs labels, avec les communes ou groupes de communes qui sont plus réceptives, réactives, car elles disposent d'un réseau d'acteurs engagés, moteurs, légitimés alors que d'autres sont moins réceptives, ou ne créent pas localement pas les conditions pour

que les dynamiques au sein de leur territoire communal soient reconnues et fassent relai avec les projets du parc.

Pour pallier cela, il serait intéressant de renforcer les liens avec les acteurs socio-économiques tels qu'au travers de la marque « Valeur Parc naturel » et les liens avec le milieu associatif. Les proximités faibles et les défaillances observées concernant l'appropriation de ces labels par les élus doivent être considérées comme un signal d'alerte par les porteurs de la révision de la charte pour éviter que le fossé ne se creuse davantage entre les communes. D'autant plus que c'est le rôle des instances supra-locales de veiller à réduire les inégalités territoriales. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'avenir du prochain contrat de PNR. L'appui de la société civile, très dynamique sur le territoire du Luberon, est un atout pour parvenir à faire reconnaître les labels. Leur inclusion dans la gouvernance du parc naturel permettrait de donner du sens à des initiatives qui peinent à être portées à l'échelle communale par des élus, mais qui trouvent un écho plus que favorable auprès d'habitants et d'associations locales. C'est une des pistes que nous souhaitons explorer pour une prochaine étude.

## **Références**

Abric, J.C., 1994. « Pratiques sociales, représentations sociales », dans : Abric, J.C. (Ed) Pratiques sociales et représentations, Paris, puf, 1994, pp. 218-238.

Allard-Poesi F. (dir. Giordano Y.), 2003, « Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative, « Chapitre coder des données » », pp. 245-290.

Baron N., Lajarge R., 2015. « Les Parcs Naturels Régionaux : des territoires en expériences », Paris, Quae, 247 p.

Batel, S., Devine-Wright, P., & Tangeland, T., 2013, « Social Acceptance of Low Carbon Energy and associated infrastructures : A critical discussion. energy Policy », (58), pp. 1-5.

Bétard F., Hobléa F., Portal C., 2017, « Les géopatrimoines, de nouvelles ressources territoriales au service du développement local », *Annales de géographie* 2017/5 N° 717, pp. 523-543, Armand Colin.

Beuret J-E., Martel L., Cadoret A., Chlous F., Delannoy J., Lesueur M., Noirot C., Rey-Valette H., Ritschard R., Sauboua P., 2021, « Questionner l'efficacité de la gouvernance d'une AMP : le cas de Natura 2000 en mer », *Vertigo*, Vol 21, n°1, [Online]

Beuret J.-E. et Cadoret A., 2021, « Un modèle de conservation des Aires Marines Protégées à l'épreuve du local : quelle appropriation ? Une analyse comparative internationale. Communication au Congrès UICN, Session « De la diversité des AMP à travers le monde : usages, modèles, enjeux d'appropriation », Marseille, 04 septembre 2021

Bertetto A., 2020, « La territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), au sein d'espaces protégés : le cas du Parc Naturel Régional du Luberon, Géoparc du Luberon et Réserve de biosphère Luberon-Lure », mémoire de Master 1 de géographie-aménagement sous la direction de A. Cadoret, 213 p.

Degron R., 2020, « Les Objectifs de développement durable 2015-2030 : un cadre international d'actions sous forte contrainte financière », *Gestion et finances publiques*, pp. 72-82.

Depraz S. et Laslaz L., 2014. « Une méthode en dix points pour comprendre l'acceptation sociale des espaces protégés », in, Gauchon C., Héritier S., Duval M., Laslaz L., *Les espaces protégés entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, p. 49-66.

Depraz S., 2005, « Le concept d'« Akzeptanz » et son utilité en géographie sociale, Exemple de l'acceptation locale des parcs nationaux allemands », *L'Espace géographique* (tome 34), pp. 1-16.

Depraz, S. (2016), « Pourquoi et comment travailler l'acceptation sociale dans les territoires ? » In Depraz, S., Cornec, U., Grabski-Kieron, U., *Acceptation sociale et développement des territoires*, ENS Éditions

Duval M., Gauchon C., 2010, « Tourisme, géosciences et enjeux de territoires », *Actualités du géotourisme*, Vol 29, numéro 2, 13 p.

Erwann C., Thouément H., 2007, « Le label territorial, facteur d'attractivité touristique : une étude appliquée à la Bretagne », *Tourisme et attractivité*, 11 p.

Filloz V., Colomb V., 2011, « De l'étiquette à la marque : la labellisation comme unificateur des projets territoriaux ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 2, n° 2, 12 p.

Fournier M. (dir), 2015, « Labellisation et mise en marque des territoires », Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, collection Ceramac No.34, 632 p.

Geldmann J., Barnes M., Coad L. *et al.* 2013, « Effectiveness of terrestrial protected areas in reducing habitat loss and population declines, *Biol. Conserv.*, » 161, pp. 230-238.

Gigot M., 2020, « Les formes du droit dans les centres anciens : territorialisation et effectivité de la règle patrimoniale », *Annales de géographie*, pp. 112-137.

Guérin-Pace F., 2006, Sentiment d'appartenance et territoires identitaires, dans *L'Espace géographique* (Tome 35), pp. 298-308

Hamel A. et Leborgne M., 2016, Les territoires du Parc naturel régional vus par ses habitants : éléments de réflexion après 40ans d'existence du Parc, *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure*, n°15 -2017-2018, pp.9-34.

Laslaz *et al.*, 2014, « Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation », Ed. Belin, 432 p.

Laslaz L., Cadoret A. et Milian J., 2020, Atlas des espaces protégés en France : des territoires en partage ? Publications scientifiques du Museum national d'histoire naturelle, Coll. Patrimoines naturels, 120 p.

Lohez M., 2015, Recensions d'ouvrage : Fournier M., 2015, « Labellisation et mise en marque des territoires », Cliothèque, [online]

Marcotte P., Bourdeau L., et al, 2011, « Branding et labels en tourisme : réticences et défis », *Management et avenir* n°47, pp. 205-222.

Pouliquen C., 2015, « Le développement du tourisme dans les espaces de nature protégés européens », *Mondes du Tourisme* [online], Vol.11

Prigent L., 2013, « L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, les promesses d'un label? », *Revue internationale et stratégique*, 127-135 p.

IPBES, 2019, « Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques » (ipbes) <https://ipbes.net>

Roux-Durand M., 2012, « les labels du Patrimoine culturel », *La lettre de l'OCIM*, 142, pp.28-37

Thomassin, A. et David, G. (2014), « Elaboration d'une méthode pour construire des indicateurs d'acceptation sociale : Application à la réserve naturelle marine de La Réunion », In Laslaz, L.,